

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique levée de Saint-Eloi : Contexte global

**De :** Brigitte Compain

**Date :** 03/04/2024 15:54

**Pour :** enquete-publique-digues-nevers-sainteloi@nievre.gouv.fr

A l'attention de Madame Bernadette Coste, enquêtrice publique

Bonjour Madame,

Notre pays est confronté aux conséquences des dérèglements climatiques à différents niveaux dont celui des inondations qui se systématisent aujourd'hui sur la quasi-totalité des cours d'eau.

Après le Pas-de-Calais, le sud-ouest, les Charentes, l'Indre-et-Loire, La Bourgogne, l'Allier près de Moulins ... connaissent d'impressionnants sinistres qui se répètent aujourd'hui de façon rapprochée.

La morphologie urbaine des cités riveraines connaîtra des transformations notables à court, moyen et long termes. Des pans de villages seront abandonnés par leurs habitants, l'immobilier sera déprécié, des activités économiques fortement touchées, des quartiers de collectifs, situés en zone inondable seront inhabitables dans leurs formes actuelles. L'habitat de plain-pied disparaîtra... Si les débordements d'affluents et de fleuves deviennent une normalité climatique, au plan sociétal, les inondations n'en sont pas moins insoutenables et trop coûteuses pour les assurances qui ne couvriront plus les sinistres.

Face aux événements d'ampleur, les autorités devraient d'ores et déjà être amenées à étudier les moyens de (solution 1 de confortement généralisé des levées) et à réguler le flux des crues, via des retenues d'eau. Les retenues comme le barrage de Villerest sur la Loire, ne servent pas uniquement au fonctionnement de centrales hydro-électriques et à l'industrie nucléaire, elles sont plus que jamais nécessaires dans l'écrêtement des crues, le soutien des étiages, et pour disposer de ressources hydriques suffisantes lors des grandes et longues sécheresses. Par exemple, la région parisienne (plus de 12 millions d'habitants) dépend en eau de quatre réservoirs du Morvan et de Champagne.

L'étude livrée à l'enquête publique a débuté il y a 20 ans dans un environnement très différent. Calée sur une potentielle crue de la Loire qui arriverait tous les 500 ans, elle ne fait pas référence au contexte global que nous connaissons aujourd'hui. En plus de tous les points manquants et remarques déjà cités dans une précédente contribution, elle doit donc être replacée dans le contexte plus global du réchauffement climatique et pas uniquement technique et local.

Si les projets des barrages de Serre-de-la-Fare sur la Loire et du Veudre sur l'Allier, ont été abandonnés en 1991, ils pourraient bien revenir à l'ordre du jour dans le contexte que nous connaissons et allègeraient la charge sur les levées actuelles. Il ne s'agit pas aujourd'hui d'installer des dispositifs de surverses et d'arasement des levées protectrices en milieu fortement urbanisé sur toute la longueur du fleuve.

Bien cordialement.

**Association Saint-Fiacre Loire-Baratte**

**Brigitte Compain-Murez**

***Présidente***

***Ingénieur-chercheur Villes et territoires durables***